



Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/606

15 mars 2002

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS
et ESPAGNOL

**COMMUNICATION REÇUE DE LA MISSION PERMANENTE DE
L'ESPAGNE LE 12 MARS 2002 CONCERNANT L'ADOPTION DE
L'EURO PAR L'AGENCE**

Le 12 mars 2002, le Directeur général a reçu une lettre du représentant permanent de l'Espagne, au nom de l'Union européenne, à laquelle était joint un mémorandum sur l'adoption de l'euro par l'Agence. Conformément à la demande qui y est formulée, la lettre du représentant permanent de l'Espagne et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information des États Membres.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires.

02-04142

Mission permanent de l'Espagne
auprès des organisations internationales
Vienne

Vienne, le 3 janvier 2002

OIEA/No. 46/2002

Monsieur le Directeur général,

À propos du point 8 de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs, *Planification du programme et budget pour 2004-2005*, je vous informe par la présente que l'Union européenne fera une déclaration pour proposer au Conseil que le Secrétariat fasse une étude sur les incidences de l'adoption de l'euro comme monnaie de base. Je vous adresse ci-joint un mémorandum justifiant cette proposition.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ce mémorandum aux États Membres dans toutes les langues officielles suffisamment longtemps avant l'examen de cette question.

Je vous prie d'agréer etc.,

(signé) Antonio Núñez García-Saúco
Ambassadeur, Représentant permanent

Mémoire de l'UE sur l'adoption de l'euro par l'AIEA

Introduction

L'étape finale de l'union économique et monétaire européenne a commencé le 1^{er} janvier 2002 avec le remplacement définitif par l'euro des monnaies nationales de 12 pays européens, dont l'Autriche, pays hôte de l'AIEA. Aujourd'hui, quelque 300 millions d'Européens utilisent l'euro pour leurs transactions quotidiennes et la « zone euro » va bien au-delà de ces 12 pays. De fait, outre l'extension prévisible de l'euro à d'autres pays du continent, de nombreux pays non européens ont rattaché leur monnaie à l'euro.

L'actuel système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières, en vertu duquel les parts respectives en dollars et – depuis 2002 – en euros correspondent approximativement aux dépenses dans les deux monnaies, a été introduit en 1986, sur décision du Conseil des gouverneurs. Bien que les contributions soient mises en recouvrement dans les deux monnaies, toutes les autres opérations budgétaires (présentation, comptabilité, rapport sur l'exécution) sont exprimées en dollars. Le système mixte a été introduit pour résoudre les difficultés que l'Agence connaissait à l'époque du fait des fluctuations des taux de change. L'Agence était particulièrement touchée par ces fluctuations puisqu'elle se basait financièrement sur une monnaie (le dollar) dans laquelle elle ne réalisait qu'une petite partie de ses dépenses.

De fait, la localisation de l'AIEA implique que la majeure partie de ses dépenses sont en euros (82 % en 2001), le reste en dollars. La principale composante des dépenses en euros est constituée par les traitements du personnel (68,7 % du budget ordinaire de 2001), tandis que la principale composante des dépenses en dollars (6,1 % du budget ordinaire de 2001) est, pour des raisons historiques, la contribution que l'AIEA verse à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour les administrateurs. Les autres chefs de dépense importants en dollars sont les suivants : « contrats de recherche et de services techniques », « voyages », « matériel acheté/travaux de construction », « contrats » et « divers ».

L'arrivée de l'euro a incité plusieurs organisations internationales situées en Europe à étudier la question de son adoption comme monnaie de base. Le cas le plus proche est celui de l'ONUDI, organisation qui présente beaucoup de similitudes avec l'AIEA, y compris la proportion des dépenses dans les deux monnaies du système mixte. Les États Membres et le Secrétariat de l'ONUDI ont estimé que le changement serait bénéfique et, depuis le début de 2002, le budget est en euros. D'autres organisations internationales situées en Europe, appartenant ou non au système des Nations Unies, ont pris la même décision (par exemple, l'Organisation mondiale du tourisme et la Cour internationale de Justice). Certaines organisations sont en train d'examiner la question (FAO, PAM) et d'autres le feront à l'avenir. Il convient d'indiquer aussi que les

organisations internationales qui se basaient sur des monnaies de la « zone euro » (OCDE, OIAC) sont passées automatiquement à l'euro au 1^{er} janvier 2002.

Enfin, la question de l'opportunité d'établir les budgets des institutions spécialisées des Nations Unies en monnaies locales a été examinée en 1989 par le Corps commun d'inspection. Celui-ci a recommandé à l'époque d'établir le budget dans la monnaie du pays hôte si plus de 85 % des dépenses se font dans cette monnaie.

Justification du changement

L'actuel système mixte, qui est basé sur deux monnaies, le dollar et l'euro, mais présenté en dollars, est compliqué, requiert davantage de personnel et se révèle donc d'un fonctionnement plus coûteux. Ces inconvénients résultent du fait que, bien que la plupart des dépenses soient en euros, la présentation du budget, la comptabilité et les rapports sont établis en dollars.

Le principal avantage d'un système à monnaie unique basé sur l'euro serait sa relative simplicité et sa facilité d'application, notamment pour ce qui est de la comptabilité et des transactions. Les transactions seraient enregistrées en euros, ce qui permettrait de comparer plus facilement les crédits ouverts et les dépenses. Il en résulterait davantage de transparence et un contrôle budgétaire simplifié.

Son adoption serait avantageuse aussi bien pour le Secrétariat (gestion simplifiée, meilleur contrôle financier, simplification des procédures, etc.) que pour les États Membres (réduction des coûts, plus grande transparence, plus facile à comprendre, simplification des procédures de paiement, etc.).

S'il est vrai que le nouveau système exposerait l'Agence à un certain risque lié aux fluctuations de change pour la partie des dépenses qui ne sont pas encourues en euros (18 % actuellement), on pourrait réduire ce risque en diminuant les dépenses en dollars pour les chefs de dépense susmentionnés. Cette réduction permettrait très probablement de ramener les dépenses en dollars en dessous des 15 % mentionnés par le CCI. Quant à la contribution, calculée en dollars, que l'AIEA verse à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour les administrateurs, on ne peut pas exclure que des changements interviennent à l'avenir¹.

Il existe des mécanismes, auxquels d'autres organisations internationales recourent déjà, pour neutraliser le risque de change qui subsiste. On peut mentionner l'achat de dollars à l'avance et la création d'un fonds de réserve spécifique pour les gains et les pertes au change. Pour ce qui est du coût que ce changement pourrait entraîner, il serait relativement minime et largement compensé par les économies réalisables à long terme.

¹ Certains retraités perçoivent leur pension en euros. La Caisse commune pourrait donc autoriser l'AIEA à verser une partie de sa contribution en euros.

Conclusions

L'arrivée de l'euro, qui a créé un nouvel environnement financier, est l'occasion pour l'AIEA d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence. À cet égard, l'UE est d'avis que l'introduction d'un système à monnaie unique basé sur l'euro serait avantageuse aussi bien pour l'AIEA que pour les États Membres.

Nous reconnaissons cependant qu'il est nécessaire que le Secrétariat fasse une étude sur cette question avant que ne soit prise une décision finale. Cette étude devrait analyser les incidences budgétaires, opérationnelles, financières et juridiques de l'adoption de l'euro comme monnaie de base à l'AIEA et inclure des recommandations au Conseil des gouverneurs.

Sur la base de ce qui précède, l'UE invite le Conseil des gouverneurs à adopter la décision suivante : « *Dans le cadre de la planification du programme et budget pour 2004-2005, le Conseil des gouverneurs demande au Directeur général de lui présenter à sa prochaine réunion un rapport sur les incidences budgétaires, opérationnelles, financières et juridiques de l'adoption éventuelle de l'euro comme monnaie de base du système financier. Ce rapport devrait contenir les recommandations appropriées.* »